LA PRESSE



MARIE-CLAUDE LORTIE
LE BREXIT ET LES PÉPINS DANS LES CLÉMENTINES
PAGE 5

GRANDE ENTREVUE
CONSOLIDER LE MARCHÉ MONDIAL, RIEN DE MOINS. C'EST LE DÉFI D'ERIC BOYKO, PDG DE STINGRAY PAGE 7

AFFAIRES

LA TÊTE AILLEURS
TRAVAILLER À SÃO PAULO
PAGE 4

S&P TSX	S&P 500	DOW JONES	PÉTROLE	DOLLAR
FERMÉ	2102,95 +4,09 (+0,19 %)	17 949,37 +19,38 (+0,11 %)	48,99 $US +0,66 $US	FERMÉ

UN BON VENT POUR L'IMMOBILIER

Le marché immobilier québécois est-il mûr pour un nouveau cycle de hausse ? Plusieurs indicateurs permettent d'y croire, mais certains observateurs ont des doutes.

NOTRE DOSSIER
EN PAGES 2 ET 3

PHOTO MARK BLINCH, ARCHIVES REUTERS

Toutes les
00:03:00
h min s
une personne est victime d'une crise cardiaque.

Donnez pour sauver des vies.
unDONpourleCOEUR.org

FONDATION INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

05

LA PRESSE AFFAIRES **IMMOBILIER**

ET SI LE MARCHÉ ÉTAIT REPARTI À LA HAUSSE ?



ANDRÉ DUBUC

Le marché immobilier vient d'entreprendre un nouveau cycle haussier, clame un vétéran de la mise en marché de lotissements domiciliaires au Québec. Une affirmation pour le moins hardie au moment où les constructeurs ont le moral dans les talons en raison de la faible croissance attendue du nombre de ménages et du stock considérable de copropriétés encore invendues.

Tout aussi hasardeux qu'ils soient, les propos du consultant Gilles Ouellet méritent attention. En se basant sur la théorie des cycles immobiliers, il avait prédit en 2007, six ans en avance, l'année du prochain creux du marché, lequel est survenu en 2013. Cette fois-ci, il se risque à fixer la date du prochain sommet vers 2025-2026.

Si, d'aventure, il devait avoir raison de nouveau, ce serait une formidable nouvelle pour les propriétaires.

Un marché haussier se traduit, oui, par une reprise de l'activité sur les chantiers de construction – ce qui est bon pour l'économie –, mais aussi par un marché de la revente qui tourne à l'avantage des vendeurs. Un tel marché permet à ceux-ci de vendre leur propriété rapidement en obtenant des prix dont les hausses excèdent habituellement l'inflation.

Pour les futurs acheteurs, cela signifie malheureusement que leur maison coûtera plus cher à l'achat. En contrepartie, ils se consoleront en pensant que le plus important investissement de leur vie continuera à s'apprécier dans les années qui suivent l'achat.

De sérieux doutes

Ce scénario optimiste est cependant loin de faire l'unanimité chez les économistes du secteur de l'habitation.

« On ne voit pas de facteurs qui laissent croire qu'on est sur le point de repartir dans la portion haussière d'un cycle comme la théorie le voudrait bien, dit Georges Lambert, économiste principal à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ). On voit surtout des ventes contraires qui font que c'est plus difficile de construire des unités d'habitation. Il y a un inventaire qui reste à écouler et qui envoie un message au marché qu'il reste de la copropriété à vendre avant de lancer de nouveaux projets. »

Selon l'économiste Hélène Bégin, de Desjardins, qui vient de publier une étude sur l'habitation, la construction résidentielle au Québec n'est pas encore sortie du creux de vague dans lequel elle baigne depuis 2013.

Sans exclure toute chance de remontée, les organismes de l'habitation tablent plutôt sur une stabilisation des nouveaux appartements en 2016 et 2017, entre 34 000 et 37 000 mises en chantier. Ces organisations ne se hasardent pas à faire des prévisions à plus long terme.

Qu'importe, Gilles Ouellet persiste et signe. « On est au début du cycle haussier. Les reventes ont recommencé à augmenter, dit le président de Groupe Solutions, marketing immobilier, pour appuyer ses propos. Les bonnes années s'en viennent », insiste-t-il, sûr de lui.

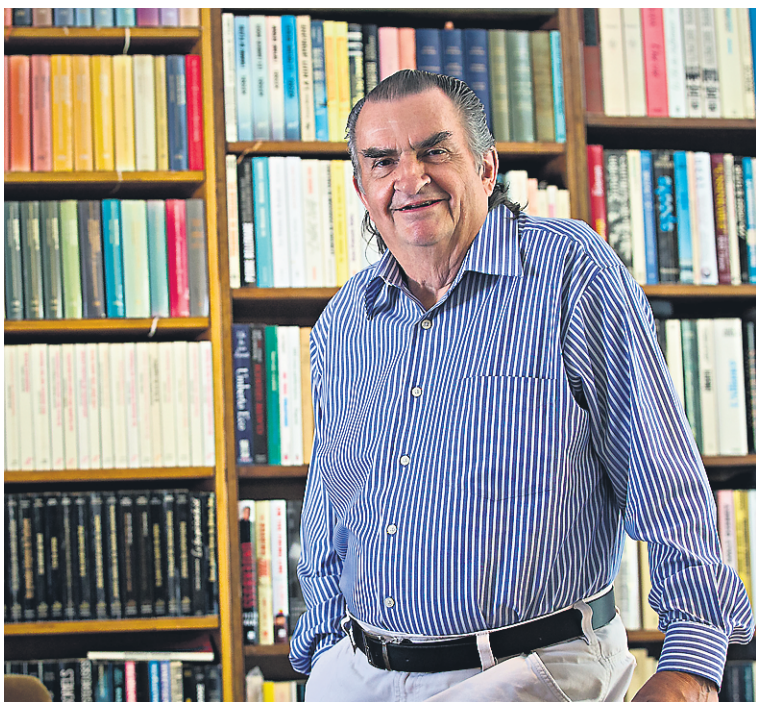


PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

« On est au début du cycle haussier. Les reventes ont recommencé à augmenter, dit Gilles Ouellet, président de Groupe Solutions, marketing immobilier, pour appuyer ses propos. Les bonnes années s'en viennent. »

Le prochain sommet, selon lui, devrait survenir vers 2025-2026 avec de 45 000 à 50 000 mises en chantier, un score qu'on a vu en 2012 pour la dernière fois.

Les cycles immobiliers

M. Ouellet fonde sa prévision audacieuse sur la théorie des cycles immobiliers. La littérature scientifique tend à démontrer que l'activité immobilière fonctionne par cycles d'une durée moyenne de 18 ans environ. Au Québec, la théorie se vérifie, comme en fait foi le graphique sur les mises en chantier des 60 dernières années.

M. Ouellet compte 35 ans d'expérience en marketing immobilier. Il a contribué à la mise en chantier de 20 000 logements répartis en 135 lotissements, tels le Sanctuaire du Mont-Royal et Bois-Franc. Il a aussi travaillé aux Verrières-sur-le-Fleuve, à L'Île-des-Sœurs, aux Mansardes, à Sainte-Thérèse, et au Royal Chomedey et au Royal Saint-Martin, à Laval.

Ce n'est pas la première fois que M. Ouellet joue au prévisionniste. En 2007, il frottait sa boule de cristal pour annoncer que le sommet était derrière nous et que le prochain creux au chapitre des mises en chantier devrait survenir en 2013.

C'est exactement ce qui s'est produit. Seule différence – et elle est notable –, M. Ouellet entrevoyait un effondrement du marché, autour de 15 000 mises en chantier, ce qui n'est heureusement jamais arrivé. Il explique aujourd'hui l'écart par la chute des taux d'intérêt, un phénomène qu'il n'avait pas prévu à l'époque.

Est-ce à dire qu'il se bâtira 50 000 logements en 2025-2026 ? Kevin Hughes, économiste principal pour le Québec de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), n'y croit pas, la croissance du nombre de ménages – un élément fondamental pour prédire les mises en chantier – devant ralentir à 34 000 ou 35 000 par année. Mais sa vaste expérience l'oblige à ne pas rejeter pareil scénario d'un revers de main.

« L'histoire immobilière nous enseigne qu'il arrive qu'il y ait des inerties dans le marché et qu'il y ait des phénomènes de rattrapage, ce qui fait que la situation n'est jamais aussi lisse que dans les prévisions. Ce n'est donc pas à exclure complètement, mais ce n'est pas notre scénario de référence. »

DERNIER CYCLE IMMOBILIER 1995-2013

(nombre de mises en chantier)

› Creux de 1995 : 21 885
› Sommet de 2004 : 58 448
› Creux de 2013 : 37 758

Source : SCHL

Mackenzie
et TOBAM.

Ensemble, nous redéfinissons la diversification.

Les stratégies révolutionnaires de TOBAM, firme de gestion d'actifs établie en Europe, combinées à l'expertise et à l'innovation reconnues de l'une des principales sociétés canadiennes de gestion de placements.

Placements Mackenzie propose des fonds communs et FNB qui intègrent la méthodologie de diversification éprouvée et primée de TOBAM, en exclusivité aux investisseurs de détail du Canada.

Découvrez ce qu'ils ont à vous offrir.

Visitez placementsmackenzie.com/TOBAM

FONDS COMMUNS MACKENZIE
FNB MACKENZIE

MACKENZIE Placements | EN TOUTE CONFIANCE

TOBAM* CORE INVESTMENTS
Prix du meilleur gestionnaire d'actions de l'année
CIO Industry Innovation Awards 2015 (New York)

Les placements dans les fonds peuvent donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Prix du meilleur gestionnaire d'actions de l'année (déc. 2015) – Décerné à TOBAM dans le cadre des Chief Investment Officer Industry Innovation Awards. Un comité consultatif composé de journalistes et d'experts du secteur a choisi TOBAM comme lauréat. Prix du meilleur chef des placements européen de l'année (nov. 2015) – Décerné à Yves Choueifaty dans le cadre des Funds Europe Awards. Prix de la Société de gestion entrepreneuriale de l'année 2014 (nov. 2014) – Décerné à TOBAM par Deloitte et Option Finance.

placementsmackenzie.com/TOBAM

Les boomers n'ont pas dit leur dernier mot

ANDRÉ DUBUC



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Le mouvement des baby-boomers qui changent de type de propriété, souvent en optant pour un condo luxueux, est déjà commencé. À Laval ou à Boucherville, notamment, le mouvement s'est enclenché il y a déjà plusieurs années.

Que l'on soit déjà dans une phase haussière ou non du cycle, le marché du neuf sera animé encore une fois, soupireront certains, par les baby-boomers qui progressivement, mais immanquablement, arriveront à l'âge de « casser maison ».

Ce souffle, étant donné l'importance démographique de la génération de l'après-guerre, durera une bonne vingtaine d'années, soutient le consultant en marketing immobilier Gilles Ouellet, qui est convaincu que le marché est entré dans une nouvelle phase haussière au Québec.

« Entre 65 et 85 ans – un âge où ils vont aller dans une résidence pour personnes âgées –, il y a 20 ans. Ces 20 années vont déterminer l'avenir de l'immobilier au Québec », annonce-t-il, en entrevue.

« Pas beaucoup de promoteurs ont pris conscience de cette réalité, poursuit-il. Les promoteurs sont toujours à faire des petits condos de bas de gamme en banlieue pour premiers acheteurs. Il faut penser aux boomers qui sont capricieux et qui ont de l'argent. »

Observateur attentif, Kevin Hughes, économiste régional pour le Québec à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), tire une conclusion semblable.

« Si les mises en chantier augmentent dans les prochaines années, ce sera dans la mesure où le marché existant ne pourra répondre aux besoins changeants des sexagénaires vieillissants en matière d'habitation. Ça crée l'occasion aux promoteurs d'offrir des produits particuliers si, et seulement si, les boomers sont capables de vendre ce qu'ils ont. »

Où se logeront les retraités de demain?

Les premiers boomers sont arrivés à 65 ans en 2010. À cet âge, les enfants partis, la maison devient trop grande et son entretien commence à peser.

« Les boomers voudront réduire leur superficie habitable, mais sans descendre en gamme », résume M. Ouellet.

Construction en béton et en acier pour une qualité d'insonorisation et d'isolation, comptoir de cuisine en marbre, douche en verre et céramique, grandes fenêtres, grande salle de bains à l'étage, salle d'eau au rez-de-chaussée, telles sont les caractéristiques que chercheront les futurs retraités, énumère M. Ouellet. « Ils doivent avoir de la place pour ranger les souvenirs de toute une vie, insiste-t-il. Personnellement, j'ai 5000 livres, 2500 CD et un cellier de 350 bouteilles, je ne veux pas m'en séparer tout de suite », donne en exemple ce digne représentant de la génération des Beatles.

D'ailleurs, des signes avant-coureurs de la métamorphose imminente abondent. « Le mouvement des baby-boomers qui changent de type de propriété est déjà commencé, observe Paul Cardinal, directeur du service Analyse du marché de la Fédération des chambres immobilières du Québec. Bon nombre vont vers la copropriété dans la première couronne de banlieue. À Laval ou à Boucherville, c'est très notable comme exemple. »

D'autres optent pour les appartements locatifs de construction récente. On assiste depuis 2013 à une reprise de la construction d'appartements locatifs traditionnels.

Environ 80 % des retraités s'établiront dans un rayon de 5 km ou moins de leur résidence précédente, entrevoit M. Ouellet.

Le consultant anticipe un immense potentiel pour une version améliorée de la maison en rangée de belle qualité en banlieue, construite sur trois niveaux, d'une superficie de 800 à 900 pi² par niveau. M. Ouellet planche encore sur les détails de son concept, mais il est persuadé que les acheteurs expérimentés se laisseront séduire. « La copropriété a perdu de son attrait pour certains avec les risques de cotisations spéciales et les difficultés à s'assurer convenablement, tandis que la location sera perçue par d'autres comme un recul dans l'échelle sociale », explique-t-il.

« Il y a encore un avenir pour la maison en rangée pour les gens plus âgés, renchérit Paul Cardinal, à qui on a demandé un avis sur le sujet. C'est une belle façon de réduire la superficie sans avoir à endurer quelqu'un qui nous marche sur la tête tout ayant une petite cour. C'est une belle façon de réduire ses frais d'entretien tout en étant chez soi et autonome. »

NOMBRE DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS AU QUÉBEC

(2016 à 2036)

- 2016 : 1,5 million
- 2026 : 2 millions
- 2036 : 2,5 millions

Source : Institut de la statistique du Québec

Pour ou contre la reprise

Les économistes des organismes du domaine de l'habitation ne croient pas au retour rapide des beaux jours. Pourtant, des signes avant-coureurs viennent accréditer la thèse de l'embellie. Aperçu des arguments des uns et des autres. — André Dubuc

Oui, le marché a repris son erre d'aller

Hausse des mises en chantier en 2016

L'année 2016 a démarré sur les chapeaux de roues, enregistrant de janvier à mai une avancée de 19 % des mises en chantier en rythme annuel, tandis que les économistes prévoyaient plutôt une légère baisse. La forte augmentation s'explique davantage par le début d'année horrible de 2015 que par une vigueur inattendue de l'économie québécoise.



PHOTO TODD KOROL, ARCHIVES REUTERS

L'année 2016 a démarré sur les chapeaux de roues dans la construction résidentielle.

Reprise de la construction de logements locatifs

Selon Gilles Ouellet, la hausse spectaculaire de près de 50 % des mises en chantier dans les appartements locatifs traditionnels en 2015 illustre le désir des boomers vieillissants d'opter pour un mode d'occupation mieux adapté à leur condition. Selon le consultant, il s'agit d'un signe avant-coureur d'une tendance qui marquera le marché québécois de l'habitation au cours des 20 prochaines années.

Des indicateurs favorables

Le degré de confiance des ménages est en hausse, selon le Conference Board. Les taux d'intérêt restent au plancher. Quelque 60 000 emplois ont été créés au Québec depuis le début de 2015, dit Paul Cardinal, directeur du service Analyse du marché de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ). Le solde migratoire net, important facteur de la croissance démographique, a pris du tonus. « On s'attend à un rebond du solde migratoire après le ralentissement observé en 2013 et 2014 », croit-il.

Resserrement du marché de la revente

« Il y a pas mal d'indicateurs qui pointent vers un resserrement des conditions accompagné d'une accélération des croissances de prix », indique Paul Cardinal. Les transactions augmentent, les nouvelles inscriptions sont en recul, les délais de vente se stabilisent et les prix se raffermissent. Conséquence : dans la maison unifamiliale, cinq marchés ont basculé dans le camp des vendeurs au premier trimestre 2016, dont Saint-Bruno, Saint-Lambert et Brossard.

Multiplication des surenchères

Quand une maison se vend plus cher qu'au prix annoncé, c'est le signe indéniable d'un marché qui chauffe. « Les prix d'encan, ça recommence dans les quartiers proches du centre-ville », assure Gilles Ouellet. Vérification faite, les surenchères sont en hausse de 25 % depuis un an, a observé l'équipe de Paul Cardinal, de la FCIQ. Sur le territoire de Montréal, 114 plex se sont vendus plus cher que le prix demandé d'octobre 2015 à mars 2016. À Saint-Bruno, une revente de maison sur dix a fait l'objet d'une surenchère au cours de la même période.

Non, la construction n'a pas fini de ralentir

Faible croissance des ménages

La construction de nouveaux logements est fortement corrélée avec l'ajout de ménages. À ce chapitre, la formation nette de ménages est appelée à diminuer dans un avenir prévisible. Elle passera d'environ 43 000 en 2011 à environ 30 000 en 2021, selon l'Institut de la statistique du Québec.

Surplus de condos invendus

À la fin du mois d'avril, on comptait environ 3000 condos invendus à Montréal et de grands projets en construction s'ajouteront au stock prochainement. À Québec, le déséquilibre entre l'offre et la demande est à ce point prononcé qu'il fait baisser les prix des copropriétés depuis trois ans, note Desjardins. La construction sera limitée à l'avenir.

Inoccupation répandue dans le locatif

L'inoccupation est fortement à la hausse dans l'ensemble des marchés de la province, certaines régions métropolitaines affichant des taux supérieurs à 6 %, un niveau qui peut être associé à un phénomène de surconstruction, soulignent les économistes de Desjardins. Dans les circonstances, la prudence est de mise en ce qui a trait au lancement de nouveaux projets de construction d'appartements locatifs.

Croissance économique modeste

Le Québec ne roule pas sur l'or. Certes, il y a croissance de l'économie, mais modeste. On prévoit une hausse du produit intérieur brut de 1,8 % pour 2016 et de 2 % en 2017, selon le Conference Board du Canada. Rien de suffisamment fort pour compenser une croissance démographique timorée.

Prix surévalués

Au printemps dernier, la SCHL a averti que les prix de l'immobilier présentaient des signes de surévaluation « élevée » à Québec et « modérée » à Montréal en regard des facteurs fondamentaux du marché de nature économique ou démographique. Rien de comparable à Toronto ou Vancouver, toutefois. Une hypothétique envolée des prix, caractéristique d'un marché haussier, risquerait néanmoins de fragiliser la demande de logement et de rendre le marché vulnérable à un krach.

Gestion de patrimoine TD

Bienvenue Alain Gilbert, B.A.A., CIM



M. Stéphan Bourbonnais, Premier vice-président, Gestion de Patrimoine TD, et Jean-François Richard, Vice-président, Directeur de succursale, accueillent Alain Gilbert à titre de Vice-président, Gestionnaire de portefeuille à notre bureau de Sherbrooke.

Alain possède plus de 25 ans d'expérience en services financiers ainsi qu'en gestion de placement pour une clientèle à valeur nette élevée. Il est responsable de l'analyse et de l'évaluation des portefeuilles de placement, de la répartition des actifs, la sélection des titres ainsi celle des gestionnaires de placement. Alain est toujours disponible pour répondre aux questions concernant les marchés financiers et vous expliquer en des termes simples comment se comporte l'économie.

Contactez-le dès aujourd'hui pour planifier votre avenir, faire fructifier vos avoirs ou pour obtenir un avis objectif sur votre situation financière.

Alain Gilbert, B.A.A., CIM
Vice-président, Gestionnaire de portefeuille
Gestion de patrimoine TD
1910, rue King ouest, bureau 330, Sherbrooke, QC J1J 2E2
819-562-6479 • alain.gilbert@td.com

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – membre du Fonds canadien de protection des épargnants. MD / Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.

LA PRESSE AFFAIRES SÉRIE LA TÊTE AILLEURS

Travailler à… São Paulo

Le métro-boulot-dodo serait-il moins pénible sous d'autres cieux? De nombreux Québécois rêvent de travailler à l'étranger. Cet été, La Presse dresse chaque semaine le portrait de l'une de ces destinations en compagnie d'un Québécois qui y a fait le saut.

JEAN-FRANÇOIS CODÈRE



PHOTO FOURNIE PAR ÉTIENNE BEAUREGARD

Étienne Beauregard est débarqué à São Paulo il y a quatre ans, pour suivre sa femme d'origine portugaise qui allait y terminer un MBA. Il pose avec son fils dans une rue piétonne de São Paulo.

Voilà maintenant un peu plus de quatre ans qu'Étienne Beauregard est débarqué à São Paulo, pour suivre sa femme d'origine portugaise qui allait y terminer un MBA. « Je me suis fait offrir un emploi presque tout de suite en arrivant », raconte-t-il. Il y a depuis fondé sa propre entreprise, BelaVistaBrésil, dont le nom est inspiré du sien et qui offre aux entreprises canadiennes de leur dénicher des clients brésiliens.

EMPLOIS RECHERCHÉS

Le secteur des technologies de l'information vient sans trop de surprise au sommet parmi ceux où il est possible de se trouver un emploi au Brésil, selon M. Beauregard. En particulier dans le développement d'applications mobiles et les télécommunications.

« Le pays a besoin de beaucoup de gens pour le développement des réseaux de télécommunications », observe-t-il.

Les médecins sont aussi les bienvenus, dit-il.

Finalement, les Québécois bilingues qui peuvent aussi apprendre le portugais y ont un avenir intéressant comme vendeurs, juge-t-il.

« C'est un profil très intéressant pour eux parce qu'on peut faire affaire aux États-Unis et en France. »

LA PAPERASSE

M. Beauregard a pu obtenir un permis de travail parce que sa femme a obtenu un poste de gestionnaire dans une entreprise brésilienne. Un simple poste d'employée n'aurait pas suffi.

« L'autre option, c'est d'acheter un visa de travail en investissant dans une entreprise brésilienne », explique-t-il. La somme à investir peut varier selon le type d'entreprise, mais elle sera d'un minimum de 150 000 reaux brésiliens, soit environ 54 000$ CAN.

On peut aussi se faire engager par une entreprise locale qui réussirait à démontrer que notre expertise est introuvable au pays.

LES DOLLARS

Pour le même prix qu'à Montréal, on obtient à São Paolo un logement un peu plus beau, estime M. Beauregard. Attention, prévient-il toutefois: là-bas, le locataire est responsable de tout, même de faire réparer le robinet. Mieux vaut donc mener une bonne inspection avant de signer son bail. Le loyer n'inclut pas non plus les charges de copropriété ou les taxes municipales.

Les restaurants? Mieux pour moins cher. L'essence, vendue à un prix comparable, est relativement plus chère en comparaison des salaires.

LES PRÉPARATIFS

« Si on ne parle pas le portugais, on ne peut rien faire, prévient d'emblée M. Beauregard. Personne ne parle anglais. »

Pour obtenir tous les papiers nécessaires, un permis de conduire, par exemple, il est possible d'embaucher quelqu'un.

« C'est environ 300 reaux [110$ CAN] et il va tout faire pour toi, même la file. »

Il faut ensuite prévoir de se monter rapidement un réseau, en commençant probablement par des événements regroupant d'autres Québécois ou Canadiens.

« Si tu n'es pas un gars de réseau, ça va être difficile, estime-t-il. Au Brésil, c'est très important de connaître quelqu'un qui va pouvoir t'introduire un peu partout. »

LE BON

Le climat de São Paulo, évidemment, fera l'envie de bien des Québécois. « Là, nous sommes en automne et il fait environ 32 degrés », racontait M. Beauregard lors de notre entrevue, au début du mois d'avril.

« L'hiver, il fait minimum 15 degrés. L'été, il pleut souvent très fort l'après-midi, c'est presque la fin du monde. »

Le système de métro est très performant, selon lui: les trains passent toutes les 50 secondes, ils sont climatisés et les téléphones y ont du service.

« Il y a une belle dynamique la fin de semaine, les grandes rues et les autoroutes sont fermées pour devenir piétonnières le dimanche. »

LE MOINS BON

« Il y a plus de bruit et de pollution », convient M. Beauregard, qui regrette aussi « la psychose de la violence » qui touche la ville.

« Il y a deux portes à passer pour entrer dans mon immeuble. Les policiers sont très nombreux et ils sortent le fusil vite. »

Pourtant, il estime la ville très sûre, notamment dans le métro. « Mais veux, veux pas, ça reste dans ta tête. »

EMERA INC. AVIS DE LA DATE DU VERSEMENT FINAL

Emera Incorporated (la « **Société** ») et Emera Holdings NS Company (le « **porteur de débentures vendeur** ») donne par les présentes avis (l'« **avis** ») aux porteurs des débentures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % (les « **débentures** ») représentées par des reçus de versement (les « **reçus de versement** »), que le versement final (667 $ par tranche de 1 000 $ du capital des débentures) est payable le 2 août 2016 (la « **date du versement final** »), au plus tard à 15 h 30 (heure de Toronto). Tous les paiements doivent être soumis à Société de fiducie Computershare du Canada (le « **dépositaire** »), au 100 University Avenue, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 ou au 1500, boul. Robert-Bourassa, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8.

Les porteurs de débentures recevront des intérêts courus à payer de 8,7671 $ par tranche de 1 000 $ de capital des débentures. Les porteurs de débentures qui ont payé le versement final au plus tard à 15 h 30 (heure de Toronto), à la date du versement final, recevront également un montant compensatoire de 6,0822 $ par tranche de 1 000 $ du capital des débentures, représentant l'intérêt qui se serait accumulé à compter du jour suivant la date du versement final jusqu'au 28 septembre 2016, inclusivement.

Si l'acquisition de TECO Energy, Inc. n'est pas menée à bien vers le 1er juillet 2016, le porteur de débentures vendeur et la Société pourraient annuler l'avis et/ou publier un nouvel avis annonçant une autre date du versement final.

À compter de la date du versement final, les porteurs de débentures entièrement libérées auront le droit de convertir leurs débentures en actions ordinaires de la Société, au prix de conversion de 41,85 $ par action ordinaire. Les porteurs de débentures peuvent soumettre leur avis de conversion en même temps que leur paiement du versement final. Le jour suivant la date du versement final, le taux d'intérêt payable sur les débentures sera ramené à un taux annuel de 0 %, et l'intérêt cessera de s'accumuler sur les débentures. Les reçus de versement devraient être radiés de la cote de la Bourse de Toronto vers la date du versement final. Les débentures ne sont pas inscrites à la Bourse de Toronto, ni ne le seront.

Si le porteur de reçus de versement omet de verser au dépositaire le montant total du versement final à l'égard des débentures qui sont représentées par son reçu de versement au plus tard à 15 h 30 (heure de Toronto) à la date du versement final, comme le prévoit la convention relative aux reçus de versement et à la mise en gage conclue en date du 28 septembre 2015 (la « **convention relative aux reçus de versement** »), ces débentures pourraient être confisquées au bénéfice du porteur de débentures vendeur en règlement des obligations de ce porteur de reçus de versement relativement à ces débentures ou être vendues par le dépositaire. Si elles sont vendues, le porteur sera responsable de sa quote-part des frais de vente (jusqu'à concurrence de 25 $ par tranche de 1 000 $ du capital des débentures), ainsi que de toute insuffisance conformément à ce qui est prévu dans la convention relative aux reçus de versement.

À l'heure actuelle, les reçus de versement sont inscrits au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **CDS** »), et sont détenus par elle ou en son nom, à titre de dépositaire de ses adhérents. Les participations véritables dans les reçus de versement, qui constituent la propriété des reçus de versement, sont représentées par les inscriptions en compte effectuées par les institutions agissant pour le compte des propriétaires véritables, qui sont des adhérents directs et indirects de CDS, plutôt que par des certificats définitifs. Le propriétaire véritable de reçus de versement qui souhaite prendre des mesures aux termes de la convention relative aux reçus de versement, mais dont les reçus de versement sont inscrits au nom d'un courtier en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom, devrait immédiatement communiquer avec ce prête-nom pour prendre les arrangements nécessaires afin de prendre ces mesures.

Parce que le paiement du versement final sera effectué par les propriétaires véritables des reçus de versement par l'entremise de CDS et des adhérents de CDS, on recommande fortement aux propriétaires véritables de prendre des arrangements avec le courtier en valeurs, la banque, la société de fiducie ou toute autre institution financière par l'entremise duquel ils détiennent leurs reçus de versement pour payer leur versement final suffisamment en avance par rapport à la date du versement final afin que le dépositaire reçoive ce paiement au plus tard à 15 h 30 (heure de Toronto) à la date du versement final.

Emera

Le Brexit et les pépins dans les clémentines



MARIE-CLAUDE LORTIE
CHRONIQUE



PHOTO NIGEL RODDIS, ARCHIVES REUTERS

Dans le domaine agricole, surtout chez les petits et moyens producteurs, on se méfie souvent des traités de libre-échange.

On a beaucoup écrit depuis 10 jours sur les conséquences agricoles d'un potentiel Brexit pour le Royaume-Uni, pour l'Europe et pour le Canada, car nous aussi, cela nous concerne.

L'Accord économique et commercial global négocié entre Ottawa et l'Union européenne (UE) devait être ratifié en 2017 et ouvrir la voie à de nouvelles règles d'échange entre le Canada et l'Europe, notamment pour tout ce qui touche l'agroalimentaire. Inutile de dire que dans les circonstances, on ne peut pas s'attendre à ce que ce dossier poursuive doucement et sereinement son cheminement, du moins à court terme.

Disons plutôt que l'UE a d'autres chats à fouetter.

Est-ce une mauvaise nouvelle?

Oui pour les entreprises qui comptaient sur l'ouverture de nouveaux marchés, mais ce n'est pas tout le monde qui adore les traités de libre-échange. Dans le domaine agricole, surtout chez les petits et moyens producteurs, on se méfie souvent de ces traités qui favorisent la très libre concurrence et ouvrent la porte vers des dizaines de millions de nouveaux consommateurs, certes, mais poussent aussi souvent les secteurs économiques, quels qu'ils soient, vers la concentration et la consolidation.

Quand on voit des fraises américaines à prix très bas dans les supermarchés de Montréal en juin, comme c'est le cas actuellement, alors qu'on est en pleine saison ici, on peut imaginer la frustration des petits producteurs contre le libre-échange avec les États-Unis.

L'analyse des résultats du vote montre d'ailleurs que même dans le Royaume-Uni, les agriculteurs ont appuyé la sortie de l'Union européenne. Dans certaines régions, on parle d'un appui pro-Brexit à 75 %. Eux aussi étaient exaspérés par les traités de libre-échange.

Étonnant?

Oui et non.

Oui parce que le secteur agricole britannique recevait près de 3 milliards de livres sterling (autour de 5 milliards CAN) en paiements directs aux fermiers, une somme colossale. La Politique agricole commune (PAC), une des plus anciennes de l'Union européenne – qui s'appelait d'ailleurs jadis tout simplement le Marché commun –, représente 45 % du budget total. Elle est au cœur de l'union.

Bien des fermiers d'ici envient leurs collègues européens qui occupent une place sociale, politique, culturelle bien différente de la leur et reconnue au sein de l'UE. Parlez-en aux agriculteurs québécois qui rêvent de voir leur travail et leur importance patrimoniale reconnus par des appellations d'origine contrôlée, notamment, comme c'est le cas en Europe et qui aimeraient bien profiter de politiques pro-conversion au biologique de la même générosité. Et c'est sans oublier le soutien financier direct venu de Bruxelles.

Mais la réalité, c'est aussi que la politique commerciale commune enrage bien des agriculteurs européens.

On n'a qu'à regarder les nouvelles estivales en France, par exemple, pour le voir. Chaque année, c'est la même chose. Les producteurs laitiers et compagnie font des coups d'éclat pour dénoncer un système qui ne les satisfait pas, qui ne leur permet pas de gagner leur vie normalement.

Et dans leur ligne de mire il y a, toujours, la fameuse PAC.

La PAC qui a engendré un système où les prix sont toujours trop à la baisse, croient-ils. Et cette politique agricole commune qui les oblige à suivre des règles souvent incroyablement tatillonnes. Pour uniformiser le marché, l'Europe et ses bureaucrates ont en effet pondu des montagnes de règles régulièrement dénoncées pour leur apparente absurdité, mais qui n'en régissent pas moins le quotidien des paysans.

Quand on plonge dans ces listes interminables, on apprend, par exemple, qu'une clémentine ne peut avoir jusqu'à dix pépins – pas neuf, pas onze – et être considérée « sans pépin » ou que les pêches ne peuvent pas avoir plus de 1 cm^2 de défaut pour être considérée de catégorie I. C'est 2 cm^2 pour la catégorie II et ainsi de suite. Et c'est sans parler des exigences pour la taille du fruit qu'on calcule en grammes et au millimètre près...

En plus de causer beaucoup de gaspillage, que les fermiers, associations de consommateurs, gouvernements et supermarchés de plusieurs pays essaient maintenant de limiter, ces exigences de « qualité » augmentent considérablement la tâche des agriculteurs, transformés en cols blancs.

Et c'est sans parler aussi de la réglementation sur les normes de production, qui, aux dires de certains agriculteurs français interviewés il y a quelques mois, laisse constamment l'impression qu'on les considère comme des « pollueurs et des voleurs ».

Est-ce une raison pour demander un retrait du marché commun européen?

Non, a répondu le grand syndicat agricole anglais et gallois, la National Farmers Union, tandis qu'on prévoit déjà une augmentation des prix alimentaires au Royaume-Uni où 40 % de la nourriture est importée.

Mais cette opinion n'a apparemment pas été retenue par la majorité...

Est-ce qu'un futur gouvernement britannique post-Brexit subventionnera l'agriculture de la même façon que Bruxelles?

Comment se fera la transition post-Europe pour les fermiers qui dépendent de leur chèque de la PAC?

Est-ce que le Royaume-Uni va plutôt se tourner du côté des États-Unis pour compléter son offre alimentaire? Les producteurs canadiens – et québécois – auront-ils quand même des occasions d'affaires là-bas si le marché fonctionne différemment?

Personne ne le sait encore. Surtout que chaque jour, la situation politique semble de moins en moins claire à Londres... Même le leader du camp pro-sortie de l'UE, Boris Johnson, a annoncé mercredi qu'il ne voulait pas diriger le prochain gouvernement responsable de piloter la transition avec les 27 autres pays.

Donc, on est loin d'une sortie déjà ficelée...

À suivre. (En grignotant un morceau de Stilton peut-être? Ou un scone à la crème du Devon? Ou en sirotant un verre de scotch?)

©2016 Porsche Cars Canada, Ltd. Porsche recommande le port de la ceinture de sécurité et le respect du code de la route en tout temps. L'équipement optionnel montré est extra. Photo à titre indicatif seulement.



La Porsche Macan

Porsche étend sa file de VUS compact en ajoutant la toute nouvelle Macan modèle d'entrée. Elle possède un moteur quatre cylindres turbo, spécifiquement taillé à ce véhicule, il s'agit de l'édition sport dans la catégorie des VUS. Le moteur de 2 litres turbocompressé dans la Macan transmet 185 kW (252 ch) de 5.000 à 6.800 r/min. Le moteur avec quatre cylindres en ligne est créé pour être particulièrement sportif et efficace : Il opère jusqu'à deux barres de pression impulsée, unrefroidisseur d'air, une injection directe d'essence et une distribution variable.

Porsche. Il n'y a pas d'équivalent.

La location pour la toute-nouvelle Macan 2017 à partir de 734 $, taxes en surplus pour 36 mois*.

PORSCHE PRESTIGE

ON SE DÉPLACE POUR VOUS.

Ouvert les samedis de 10h à 16h.

3535, ch. Côte-de-Liesse Montréal, QC H4N 2N5
514 356-7777 | 1 866-980-4158
www.porscheprestige.com

PORSCHE

*Les taxes non inclus. 5000$ + taxe comptant requis, 16000km par année. 0.30$ par extra km, 55074$ prix de détail suggéré par le fabricant. Valeur résiduelle de 30136.40$ + taxes en surplus. Sujet à approbation de crédit par Porsche Finance. Offres de financement peuvent changer sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Contactez Porsche Prestige pour plus de détails.

GROUPE GABRIEL
MARQUE LA DIFFÉRENCE

► 1 000 VÉHICULES D'OCCASION EN INVENTAIRE
► LOCATION ET FINANCEMENT
► QUALITÉ GARANTIE



GABRIEL.CA

GROUPE GABRIEL OCCASION D.D.O.
4600A, boul. St-Jean
D.D.O., QC H9H 2A6
514 332-7777
groupegabriel.com

GROUPE GABRIEL OCCASION CRÉMAZIE
250, boul. Crémazie O.
Montréal, QC H2P 1C6
514 684-8888
groupegabriel.com

LA PRESSE AFFAIRES

L'ACTUALITÉ EXPLIQUÉE

HÉLÈNE BARIL

Pourquoi la guerre du bois d'œuvre risque-t-elle de reprendre ?

Malgré la bonne volonté exprimée aux plus hauts niveaux politiques, notamment par Barack Obama et Justin Trudeau cette semaine à Ottawa, l'espoir d'un accord sur le commerce du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis s'amenuise et la guerre commerciale risque de reprendre de plus belle. Explications.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

Si la guerre commerciale du bois d'œuvre avec les États-Unis reprend, ses impacts risquent d'être encore plus douloureux que la dernière fois.

DES NÉGOCIATIONS SANS ISSUE

Depuis la fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis en octobre dernier, les deux parties respectent une période de grâce d'un an pendant laquelle aucune plainte ne peut être déposée. Le nouveau gouvernement de Justin Trudeau en a profité pour aborder le sujet avec le président américain Barack Obama. Une période de négociations soutenues d'une durée de 100 jours a suivi, sans résultat.

UN PAYS PARALYSÉ

Maintenant que la campagne électorale américaine est entrée dans sa dernière ligne droite, ni les républicains ni les démocrates ne peuvent se permettre de mécontenter l'électorat américain en concluant une nouvelle entente sur le bois d'œuvre avec le Canada. En plus, ni la démocrate Hillary Clinton ni le républicain Donald Trump ne sont partisans du libre-échange. Donald Trump a même qualifié l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) de « désastre » qu'il voudrait éliminer dès son arrivée au pouvoir. Dans ce contexte, le Canada n'est pas en position de négocier quoi que soit pour son industrie du bois.

REPRISE DES HOSTILITÉS

Les hostilités pourraient reprendre dès la mi-octobre, dès la fin de la période de grâce. L'industrie américaine, qui fourbit ses armes, aura alors le droit de déposer une plainte contre ce qu'elle dit être des exportations subventionnées de bois en provenance des terres publiques du Canada. Pour des raisons tactiques, l'US Lumber Coalition pourrait attendre avant d'agir que la nouvelle administration soit en poste, en janvier 2017, pour enclencher le processus.

UN SCÉNARIO BIEN CONNU

Le contentieux canado-américain sur le bois d'œuvre dure depuis assez longtemps pour que la suite soit prévisible. Après la plainte de l'industrie américaine, les États-Unis imposeront des droits sur le bois canadien à titre préliminaire. L'analyste Paul Quinn, de RBC Marchés des capitaux, s'attend à ce que ce tarif soit d'au moins 25 %. Il y aura ensuite une enquête pour déterminer si le bois canadien cause des préjudices à l'industrie américaine. Si la réponse est oui, des droits permanents seront imposés et le Canada devrait normalement contester cette décision devant les instances de l'ALÉNA et à l'Organisation mondiale du commerce. Un long chemin de croix commencera alors pour les producteurs de bois d'œuvre canadiens.

DES IMPACTS DOULOUREUX

Si la guerre commerciale reprend, ses impacts risquent d'être encore plus douloureux que la dernière fois. Les entreprises canadiennes étaient en effet en meilleure santé lors de la précédente guérilla, qui a duré de 2001 à 2006, année de la conclusion de l'entente sur le bois d'œuvre résineux qui vient de prendre fin. Au Québec notamment, l'industrie est actuellement très affaiblie et a enregistré une seule année de rentabilité depuis 10 ans.

Le Québec exporte la moitié de son bois d'œuvre aux États-Unis. Malgré un raffermissement des prix et la baisse du dollar canadien, les revenus d'exportations sont encore loin du niveau atteint avant la crise de 2008.

Au moins, des informations émanant de la rencontre Trudeau-Obama laissent croire que le bois québécois pourrait bénéficier d'un statut particulier en raison du nouveau régime forestier québécois, plus acceptable aux yeux des Américains.

LA PRESSE CV WORKOPOLIS CARRIÈRES ET EMPLOIS

ASFETM

COMMIS DE BUREAU

Organisation :
Association sectorielle / Fabrication d'équipement de transport et de machines

Fonctions :
Accueil, prise des appels téléphoniques, saisie informatique

Lieu de travail : Montréal

Fermeture des candidatures : 12 juillet 2016

Entrevues : 20 juillet 2016

Entrée en fonction : 15 août 2016

Informations : Voir l'onglet «Offre d'emploi» en page d'accueil du site Web *www.asfetm.com*

LA PRESSE CV WORKOPOLIS CARRIÈRES ET EMPLOIS

AGRITEAM CANADA

Conseiller en administration publique basé au Mali

Agriteam Canada est à la recherche d'un(e) expert(e) en administration publique basé au Mali dans le cadre du projet d'appui au programme de développement institutionnel (PDI) d'Affaires mondiales Canada (AMC). Cette personne travaillera à temps plein pendant les deux (2) années restantes du projet afin d'appuyer la réforme administrative du Gouvernement malien en : (1) appuyant directement le Commissariat au développement institutionnel (CDI) dans son rôle de pilotage technique de la mise en œuvre du PDI; (2) appuyant l'identification des besoins de renforcement des capacités et le déploiement de l'assistance technique ponctuelle auprès des structures bénéficiaires ciblées.

Agriteam Canada recherche une personne qui détient : un diplôme universitaire en administration publique ou en gestion des organisations; une expérience significative comme gestionnaire ou conseiller au sein d'une administration publique; une expérience significative dans le cadre d'un projet de réforme de l'administration publique dans un pays en développement; une expérience significative dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités dans un pays en développement et une parfaite maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

Pour plus d'information, vous référer à www.agriteam.ca
Pour postuler, faire parvenir une lettre de motivation et CV d'ici le 8 juillet 2016 à M. Yves Poulin : yvesp@agriteam.ca

MUSÉE DES BEAUX-ARTS MONTRÉAL

Directeur(trice) du Département de l'éducation et de l'action culturelle (DÉAC)

Dans la perspective de l'inauguration de l'*Atelier international de l'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière*, le plus grand espace de ce type en Amérique du Nord dans un musée d'art (en novembre 2016 dans le nouveau pavillon de la Paix Michal et Renata Hornstein), le MBAM recherche un(e) directeur(trice) qui poursuivra les stratégies d'innovation et de croissance de la direction générale. Soutenu par une équipe aguerrie au DÉAC, le Musée des beaux-arts de Montréal connaît actuellement un succès record dans ses fréquentations au Canada comme il est reconnu pour ses succès éducatifs, son innovation en « museothérapie » et son engagement social.

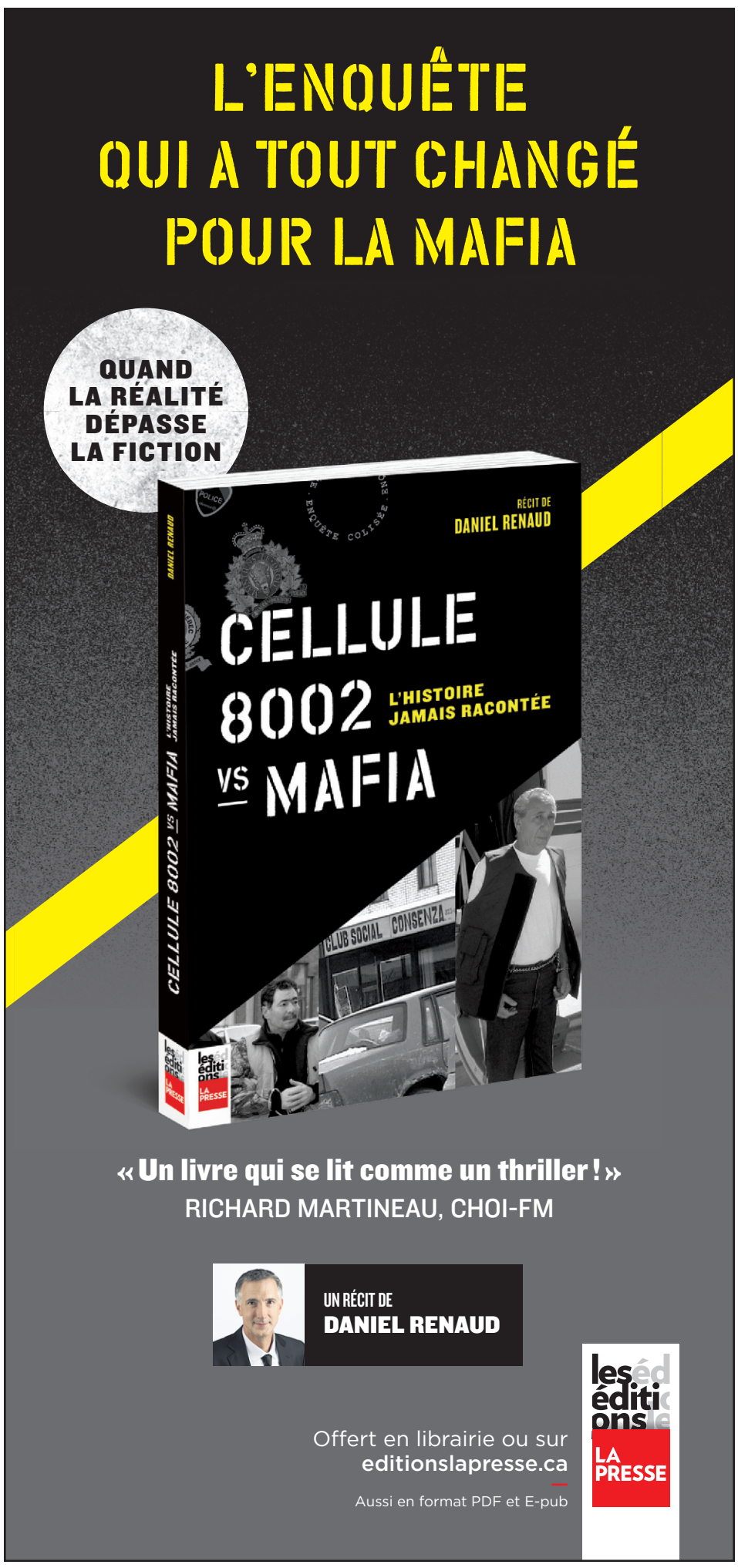
Principales responsabilités

- Poursuivre les stratégies d'innovation, de conception et de développement dans les secteurs de l'éducation (scolaire et ÉducArt), de la santé (art-thérapie et projets pilotes) et de la diversité (interculturel et inclusion).
- Établir, maintenir, et développer les réseaux existants dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de la philanthropie et des affaires, aux niveaux locaux et internationaux.
- Diriger la réalisation des programmes éducatifs et culturels et des activités liées à l'engagement communautaire, au mieux-être et à la santé.
- Superviser les équipes du DÉAC et voir à leur développement.
- Participer activement avec la Fondation du MBAM à la recherche de financement et de commandites.
- Collaborer avec les différentes directions du MBAM (conservation, communications et administration).
- Soutenir, concevoir et contribuer à la réalisation de la programmation d'expositions à caractère éducatif.
- Représenter le musée auprès d'organismes et de partenaires de même qu'auprès des divers paliers gouvernementaux, et à l'international.

Expérience et qualifications

- Diplôme universitaire niveau maîtrise en gestion et en pédagogie des arts visuels ou en histoire de l'art.
- Expérience professionnelle confirmée dans le communautaire ou en santé (art-thérapie).
- Bon esprit de partenariat et d'initiative.
- Intérêt marqué pour la diversité et l'inclusion.
- 10 années d'expérience dans des fonctions similaires.
- Afficher un bilan de réalisations probantes.
- Excellentes aptitudes interrelationnelles avec toutes les équipes et les partenaires.
- Très bon communicateur.
- Gestionnaire axé sur les résultats.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral et à l'écrit.

Veuillez soumettre votre candidature à emploi@mbamtl.org au plus tard le 15 juillet 2016 en mentionnant le titre du poste dans l'objet de votre courriel.



ERIC BOYKO, PDG DE STINGRAY

Consolider le marché mondial, rien de moins

JEAN-PHILIPPE DÉCARIE
GRANDE ENTREVUE

Un an après avoir réalisé un premier appel public à l'épargne, le distributeur de musique multiplateforme Stingray Digital poursuit de façon disciplinée son plan de match qui ne vise rien de moins qu'à consolider le marché de la distribution de services musicaux par l'entremise de la télévision payante et de l'internet, et ce, à l'échelle mondiale. Eric Boyko, son PDG et cofondateur, considère cette éventualité comme étant plus que jamais hautement réalisable.

Stingray Digital a fait une première émission d'actions publiques le 4 juin 2015, ce qui lui a permis de récolter pas moins de 180 millions. Le but de ce financement était de rembourser en partie les principaux investisseurs qui avaient accompagné Stingray dans l'imposition de son modèle d'affaires dans le monde de la distribution musicale.

C'est en 2007 qu'Eric Boyko s'associe aux entrepreneurs Alexandre Taillefer et Jean-Charles Sirois, PDG de Télésystème, pour réaliser l'acquisition de la chaîne télé spécialisée Karaoke Channel, aux États-Unis, qui comptait 12 millions d'abonnés, ce qui allait devenir la base de Stingray Digital.

Huit ans plus tard, au moment de son premier appel public à l'épargne (PAPE), Stingray avait passablement élargi son emprise puisqu'elle avait réalisé plusieurs acquisitions dans le secteur de la distribution musicale, dont le réseau Galaxie et la chaîne Concert TV. Entre-temps, l'entrepreneur Alexandre Taillefer a vendu sa participation dans l'entreprise.

Avec 110 millions d'abonnés à la télé payante dans 111 pays, dont 60 millions dans les seuls États-Unis, Stingray réalisait un chiffre d'affaires de 71 millions et dégageait un bénéfice d'exploitation de 27 millions.

« Au départ, Alexandre Taillefer et moi avons investi 1,5 million chacun, et Télésystème et Novacap ont injecté respectivement 6 millions et 10 millions. Au moment de notre émission d'actions, Télésystème et Novacap ont vendu une partie de leurs actions, et Stingray a pu conserver 80 millions pour poursuivre son plan de match », rappelle Eric Boyko.

Un bond de géant

Depuis son émission d'actions de juin dernier, Stingray a fait un bon de géant au chapitre de l'acquisition de clientèles. De 110 millions d'abonnés à la télé payante, son auditoire a été projeté à plus de 400 millions.

C'est l'acquisition de la chaîne asiatique iConcerts qui a permis une telle progression puisqu'elle a ajouté d'un seul coup plus de 220 millions d'abonnés à Stingray, dans un marché toujours en pleine croissance.

« iConcerts est une chaîne de concerts vidéo qui diffuse 24 heures sur 24. Ses propriétaires y avaient investi plus de 70 millions, mais il y a eu une dispute entre actionnaires et on a payé moins de 10 millions pour en faire l'acquisition », explique le PDG de Stingray.

Plus récemment, le groupe montréalais a acheté la chaîne télé européenne Festival 4K qui diffuse des concerts et des prestations enregistrés en direct dans huit pays européens avec une base de 7 millions d'abonnés.

Stingray avait déjà lancé au Canada une chaîne en format ultra-haute définition, Stingray Ambiance, qui est disponible auprès des télédistributeurs canadiens, mais qui diffuse de la musique apaisante sur des images de paysages filmés dans le monde entier.

« On a élargi notre clientèle, mais on a aussi augmenté à 152 le nombre de pays où on est maintenant implantés », précise Eric Boyko.

Selon le PDG, Stingray va poursuivre les acquisitions et va occuper une place encore plus dominante dans un marché où l'entreprise est à peu près seule en lice. « Le marché de la télé musicale rejoint aujourd'hui 845 millions d'abonnés dans le monde. On estime que ce nombre augmentera à quelque 960 millions d'ici trois ans. Il y a encore beaucoup de croissance en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Asie », constate-t-il.



PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

« Le marché de la télé musicale rejoint aujourd'hui 845 millions d'abonnés dans le monde. On estime que ce nombre augmentera à quelque 960 millions d'ici trois ans », dit Eric Boyko, PDG de Stingray.

« Et on vise à atteindre la marque des 800 millions d'abonnés. C'est faisable. On va y arriver en réalisant des acquisitions, mais aussi par notre seule croissance organique qui est de l'ordre de 5 à 8 % par année. On est le seul joueur qui cherche à consolider le marché mondial. »

Le PDG de Stingray précise que l'entreprise a toujours des cibles d'acquisition établies dans plusieurs marchés, dont trois en Europe, deux aux États-Unis, deux en Amérique latine et deux en Asie.

Nouveaux investisseurs

Stingray a fait parler d'elle la semaine dernière lorsque Télésystème a annoncé la vente de 4,3 millions de ses actions dans le distributeur musical. La Caisse de dépôt et placement a racheté pour 14,3 millions de dollars un bloc de 2 millions d'actions de Stingray, et le solde de la transaction a été absorbé par des fonds d'investissement canadiens.

On se souviendra que la Caisse avait hésité à participer au PAPE de Stingray parce que l'entreprise émettait des actions subalternes comportant un dixième de droit de vote seulement. La Caisse a profité, la semaine dernière, du désinvestissement de Télésystème pour revenir à la charge et acheter 2 millions d'actions.

« La Caisse avait émis des réserves, mais Michael Sabia a toujours dit qu'il voulait investir dans des entreprises québécoises qui veulent s'imposer sur le marché mondial, c'est ce que l'on fait », relève Eric Boyko.

La stratégie de Stingray est simple. Son titre s'échange à 14 fois la valeur de son bénéfice d'exploitation et elle achète des entreprises qu'elle paie à des multiples de 3 ou 4 fois le bénéfice d'exploitation.

« On a réalisé l'an dernier quatre transactions qui vont produire 5 millions de dollars de bénéfice d'exploitation. Nos acquisitions participent toujours à la hausse de notre rentabilité », résume le PDG.

En un an, le nombre d'employés de Stingray est passé de 200 à 300 à son siège social montréalais.



LA PRESSE AFFAIRES **BREXIT**

Le gouverneur de la Banque d'Angleterre à la rescousse

ALICE DORE
AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES — Le gouverneur de la Banque d'Angleterre (BoE), le Canadien Mark Carney, se retrouve exceptionnellement sur le devant de la scène depuis le vote des Britanniques pour un Brexit et apparaît comme le seul à maintenir le cap alors que la classe politique se déchire.

Habituellement très stricte sur sa communication et peu bavarde, la banque centrale britannique est rapidement montée au créneau, son gouverneur s'exprimant, chose rare, en direct à la télévision dans les heures suivant l'annonce des résultats du référendum britannique la semaine dernière.

« Les politiques sont en pleine confusion, le pouvoir est vacant, alors Mark Carney fait montre d'une poigne bien nécessaire et les marchés en sont contents », a commenté Joe Rundle, courtier chez ETX Capital.

Ce faisant, la BoE se retrouve dans la même situation que la BCE par le passé, qui sauvait les meubles de la zone euro tandis que les gouvernements étaient incapables de trouver une solution rapide à la crise grecque qui empoisonnait la monnaie unique.

Le Royaume-Uni est, lui, dans le flou politique complet. Depuis l'annonce du départ en septembre du premier ministre David Cameron, la guerre de succession fait rage au sein du Parti conservateur, tandis qu'au Labour, le leader Jeremy Corbyn fait face à une fronde de 80 % de ses troupes.



PHOTO MATT DUNHAM, AGENCE FRANCE-PRESSE

Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre (BoE), est sous les feux de la rampe depuis le vote sur le Brexit la semaine dernière.

Comme le résume l'analyste Michael Hewson, de CMC Markets, « la vie politique britannique est devenue une farce des temps modernes, d'un niveau digne de Shakespeare ou de *Game of Thrones* », la série télévisée à succès riche en trahisons et violence.

Au milieu de cette désolation, Mark Carney, arrivé à la tête de l'institution il y a tout juste trois ans, est même parvenu jeudi, avec sa deuxième allocution en moins d'une semaine, à « voler la vedette, au moins sur les marchés », à Boris Johnson, l'ancien fer de lance du Brexit qui ne se lance finalement pas dans la guerre de succession tory, ont observé Jim Reid et Craig Nicol, de Deutsche Bank.

Mais occuper les feux de la rampe n'est pas sans risque pour des banquiers centraux qui sont avant tout des techniciens, plus habitués à affronter des problèmes macroéconomiques purs que des opinions publiques.

Ainsi, pendant la campagne du Brexit, M. Carney a été accusé par les partisans du Brexit de partialité pour avoir alerté sur les conséquences économiques potentiellement négatives d'un départ britannique de l'Union européenne.

De même, le torchon a brûlé entre Mario Draghi et l'Allemagne, opposée à la politique conduite par l'Italien.

M. Carney a d'ailleurs dû écarter jeudi toute démission alors qu'il était interrogé sur son avenir à la tête de la Vieille Dame de Threadneedle street (surnom de la BoE du nom de la rue où se trouve son siège).

« Il fait ce qu'un gouverneur doit faire et il vaut mieux risquer de trop communiquer que pas assez en période de stress potentiel sur les marchés », tout simplement pour s'assurer que les investisseurs ont une source d'inquiétude en moins, a déclaré à l'AFP Simon Derrick, économiste pour la banque BNY Mellon à Londres.

Jeudi, la banque centrale n'a pas perdu de temps en annonçant l'extension d'opération de prêts de liquidités aux banques. Là encore, mêmes maux, mêmes recettes, la BoE soutient les banques comme la BCE a empêché l'asphyxie des banques grecques – et donc de l'économie grecque – au plus fort de la crise.

Et M. Carney n'a pas mâché ses mots. S'il a insisté sur le fait qu'il respectait l'opinion des huit autres membres du Comité de politique monétaire de la BoE, il a déclaré que « les perspectives économiques se sont détériorées et un certain assouplissement monétaire devrait être nécessaire cet été ».

Faible marge de manœuvre

Mais avec des taux d'intérêt déjà à leur plus bas niveau historique, à 0,50 %, « la Banque d'Angleterre a peu de marge de manœuvre », a prévenu Edward Hardy, analyste, marchés, pour l'opérateur de changes WorldFirst.

Selon Howard Archer, économiste en chef responsable du Royaume-Uni et de l'Europe chez IHS Global Insight, par ces propos, le Canadien a « clairement fait porter sur les politiques la responsabilité de faire quelque chose rapidement pour permettre à l'économie d'atteindre son potentiel ».

Comme la BCE, qui martèle maintenant plus de trois ans que les gouvernements des pays de la zone euro doivent remplir leurs devoirs et qu'elle ne peut pas à elle seule redresser l'économie de la monnaie unique. Mais selon Simon Derrick, la BoE a deux avantages: elle a adopté une position préventive et elle n'a à traiter qu'avec un seul gouvernement.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

Appel d'offres

Société québécoise des infrastructures

VENTE D'UN IMMEUBLE À SAGUENAY (secteur Jonquière)

PROJET : 307330



Désignation de l'immeuble : Un immeuble connu comme étant le lot 2 290 612, du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 439,6 m², sur lequel est construit un édifice de bureaux de deux étages avec sous-sol, offrant une superficie approximative totale de construction de 2 509,4 m², le tout localisé au 2154, rue Deschênes, à Saguenay (secteur Jonquière)

Conditions de vente : Toute soumission doit être conforme aux conditions décrites dans la documentation de cet appel d'offres.

Renseignements et documentation : Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents d'appel d'offres exclusivement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO (www.seao.ca) ou au 514 856-6600 pour les résidents de la région de Montréal, et au numéro sans frais 1 866 669-7326 pour les résidents de l'extérieur.

Pour tout renseignement additionnel, communiquez avec monsieur Martin Leclerc (poste 3047) ou monsieur Hugues Proulx (poste 8336) au numéro de téléphone 418 646-1766.

Visites des lieux : Le vendredi 15 juillet et le jeudi 1er septembre 2016, entre 9 h et 12 h, sur prise de rendez-vous obligatoire 72 heures à l'avance en fournissant nom et prénom auprès de messieurs Leclerc ou Proulx. Les personnes intéressées devront présenter une pièce d'identité avec photo lors de la visite.

Date et heure limites de réception des soumissions : Les soumissions devront être reçues dans l'enveloppe scellée sur laquelle devra être apposée l'étiquette prescrite, ou sa reproduction exacte, au plus tard à 15 h, **le mercredi 28 septembre 2016**, et être accompagnées d'une garantie de soumission et de signature du contrat de vente au montant de vingt mille dollars (20 000 $). Elles seront ouvertes publiquement au 1075, rue de l'Amérique-Française, Québec (Québec) G1R 5P8.

Les soumissions seront valides pour une période de quatre-vingts (90) jours à compter de la date de clôture. La Société n'est pas tenue d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Québec

www.sqi.gouv.qc.ca

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »
N° Cour : 450-11-000078-166 et 450-11-000079-164

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE :
MPÉCO CONSTRUCTION INC., MPECO ÉLECTRIQUE INC., MPECO INC. ET MPÉCO FABRICATION INC. (collectivement « Groupe MPECO »), personnes morales légalement constituées, ayant leur siège social au 1080 rue Galt Est, dans la ville de Sherbrooke, dans la province de Québec, J1G 1Y5.

DÉBITRICES

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ORDONNANCE INITALE

AVIS est par la présente donné que les entités du Groupe MPECO, de la ville de Sherbrooke, province de Québec, ont déposé auprès de la Cour supérieure du Québec, une requête en vertu des articles 11 et 11.02(1) de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* le 17 juin 2016 et que ladite requête a été accordée le jour même. PricewaterhouseCoopers Inc. (Christian Bourque, CPA, CA, CIRP, SAI) a été nommée Contrôleur aux affaires et finances des débitrices.

Copie de l'ordonnance initiale est disponible sur le site Internet du Contrôleur, à l'adresse suivante :
http://www.pwc.com/ca/groupempeco.

FAIT À MONTRÉAL, le 25 juin 2016.

PricewaterhouseCoopers Inc.
Christian Bourque, CPA, CA, CIRP, SAI

pwc

1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 4Y1
Tél. : 514 205-5000 • Téléc. : 514 205-5694
www.pwc.com/ca/fr

BOURSES

Paris prête à relever la City

AGENCE FRANCE-PRESSE

La place de Paris est bien décidée à tirer profit d'une éventuelle rétrogradation de la City après le Brexit, mais devra compter avec des concurrentes de taille, comme Francfort, Dublin ou le Luxembourg.

Sièges de multinationales, établissements bancaires de rang mondial, écoles de prestige et cadre de vie: les atouts de la capitale française sont mis en avant pour attirer relocalisations et emplois, notamment dans la finance, après le vote en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Pour le ministre des Finances Michel Sapin, la place financière de Paris doit se « renforcer » après le Brexit, estimant, au cours de l'émission *Preuves par trois* de Public Sénat en partenariat avec l'AFP, que le « tapis rouge » entre Paris et la City restait « en place » et pouvait « fonctionner dans les deux sens ».

« Nous devons nous mobiliser pour faire de Paris la capitale du financement de la zone euro », a martelé de son côté Gérard Mestrallet, président de Paris Europlace, mardi dans un entretien aux *Échos*. « Si nous ne profitons pas de cette chance, d'autres pays européens le feront », a-t-il prévenu.

D'autres villes, comme Dublin ou Francfort, pourraient tenir la corde: la première pour des raisons de fiscalité, de proximité et de langue, la seconde, qui abrite la Banque centrale européenne (BCE), avec la possible concrétisation de la fusion annoncée entre les Bourses de Francfort et Londres (Deutsche Börse/London Stock Exchange).

Le Luxembourg est également « une place très importante, notamment sur la partie fonds d'investissement », et dispose d'une fiscalité avantageuse, relève auprès de l'AFP Antoine Pertriaux, associé chez Equinox-Cognizant.

La bataille est donc engagée pour Paris Europlace, l'association de promotion de la place de Paris, à l'avant-poste pour convaincre l'industrie de la finance de la pertinence du choix de la capitale française.

M. Mestrallet, qui a rencontré le ministre Sapin mardi, souhaite notamment que la durée du régime des impatriés, actuellement de 5 ans, passe à 10 ans.

Un salarié – français ou étranger – qui résidait fiscalement hors de France depuis au moins cinq ans bénéficie, lors de son embauche en France, d'une exonération partielle d'impôt pendant cinq ans.

La présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, a quant à elle plaidé pour une révision de ce régime.

Perte du passeport européen

Une fois le Brexit acté, les établissements financiers faisant affaire de Londres vers le continent sont susceptibles de perdre leur passeport européen qui leur permet un accès au marché européen sans restriction.

La perte du passeport bancaire qui permet aux banques implantées à Londres d'intervenir dans l'Union, « c'est la conséquence obligée et obligatoire » du Brexit, a d'ailleurs souligné M. Sapin.

« L'industrie financière va vraisemblablement l'anticiper » sans attendre « la fin officielle », explique M. Pertriaux, étant donné que « la perte de ce passeport va mettre du temps ».

Déjà, en février, le patron de HSBC, Douglas Flint, avait estimé que la banque pourrait déplacer un millier d'emplois de Londres à Paris en cas de Brexit. Et, selon une source interne de Morgan Stanley, 1000 salariés sur les 6000 que la banque américaine emploie au Royaume-Uni pourraient être déplacés sur le continent.

Ainsi, « il y a des opportunités réelles pour des endroits comme Amsterdam ou comme Paris », a indiqué le patron d'Euronext, Stéphane Boujnah, au lendemain du vote pour le Brexit, sur France Info.

Par ailleurs, en cas d'échec de la fusion Deutsche Börse/LSE, par exemple, « Paris pourrait bénéficier » d'un rapatriement sur le continent des activités de compensation (qui assurent la sécurité des transactions) en euros, du fait de la présence en France d'une filiale de la chambre de compensation britannique LCH.Clearnet, explique M. Pertriaux.

Les places financières pourraient aussi attirer à elles certaines activités en fonction de leur spécialisation. Paris dispose par exemple d'un pôle de gestion d'actifs de 3600 milliards d'euros.

« Il est naturel que certaines activités [...] aient besoin d'être plus proche de leur client », a reconnu M. Boujnah, à la tête de l'opérateur boursier qui chapeaute les Bourses de Paris, Amsterdam, Lisbonne et Bruxelles. Pour autant, a-t-il estimé, le transfert ne sera « ni rapide ni uniquement orienté vers une seule place financière ».

AVIS 800

850 AVIS DE DISSOLUTION CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que **ÉMILIE BELZILE** dont l'adresse de domicile est le 7543 av. Querbes, Montréal, Qc, H3N 2B7, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de **ÉMILIE ANDREWES.**
Cet avis a été rempli et signé à Montréal, le 20-06-6016 par Émilie Belzile.

PRENEZ AVIS que la **FONDATION DE L'ÉCOLE SIMONNE-MONET** a l'intention de demander sa dissolution au Registre des entreprises.

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

APPELS D'OFFRES

APPROVISIONNEMENT

Les entrepreneurs et les fournisseurs de biens et services peuvent obtenir plus d'informations sur nos appels d'offres en cours en consultant la section « APPEL D'OFFRES » sur **admtl.com**.

Gouvernement du Canada / Government of Canada

INVITATION À SOUMETTRE UNE EXPRESSION D'INTÉRÊT CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DE LOCAUX À LOUER À LAVAL (QUÉBEC) NUMÉRO DE DOSSIER : 523093

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada invite toutes les parties intéressées à soumettre une réponse, au plus tard le 15 juillet 2016, concernant des locaux à bureaux à louer dans des immeubles à Laval, pour un bail de 10 ans débutant le ou vers le 1er avril 2018.

Pour répondre à cette invitation et en voir la version intégrale, veuillez consulter le www.achatsetventes.gc.ca/biens-et-services/location-de-biens-immobiliers ou communiquer avec Chantal Beauvais au 514 496 3318.

Canada

Wall Street finit en légère hausse

AGENCE FRANCE-PRESSE

REVUE BOURSIÈRE

NEW YORK — Wall Street a fini en légère hausse hier une séance calme, à la veille d'un week-end de trois jours, encouragée par la nouvelle progression des Bourses européennes et un bon indicateur : le Dow Jones a gagné 0,11 % et le NASDAQ, 0,41 %.

Selon des résultats définitifs, l'indice-vedette Dow Jones Industrial Average a progressé de 19,38 points, à 17 949,37 points, et le NASDAQ, à dominante technologique, a gagné 19,89 points, à 4862,57 points. L'indice élargi S&P 500 a gagné 4,09 points, ou 0,19 %, à 2102,95 points.

« Le Brexit n'est plus qu'un lointain souvenir », s'est amusé à dire Mace Blicksilver, chez Marblehead Asset Management, notant que les indices avaient effacé pratiquement toute trace de leur plongeon de vendredi de la semaine dernière et de lundi, consécutif au vote des Britanniques en faveur d'une sortie de l'Union européenne.

Il relativisait cependant l'importance de cette séance : « Aujourd'hui, beaucoup de gens sont déjà partis pour les Hamptons », station balnéaire huppée non loin de New York, « et personne ne veut être vendeur avant le week-end [de trois jours] du 4 juillet » en l'honneur de la fête nationale, a-t-il assuré.

Michael James, chez Wedbush Securities, a avancé une autre explication à l'orientation positive du marché : « Tout tourne autour du dollar, son affaiblissement attire l'argent des investisseurs vers les actions américaines », a-t-il dit.

Le dollar s'affichait en baisse par rapport à l'euro et un panier de devises, ne bénéficiant plus de son statut de valeur refuge qui l'avait favorisé lors de la dégringolade des Bourses mondiales à l'annonce des résultats du vote britannique.

« Le Brexit n'est plus qu'un lointain souvenir », s'est amusé à dire Mace Blicksilver, chez Marblehead Asset Management, notant que les indices avaient effacé pratiquement toute trace de leur plongeon de vendredi de la semaine dernière et de lundi.

En outre, les grandes Bourses européennes ont fini la séance sur de nouvelles hausses, fournissant un encouragement supplémentaire hier.

Les indicateurs du jour sur l'économie américaine sont ressortis mitigés : les dépenses de construction de mai ont été décevantes, mais l'activité manufacturière a progressé plus que prévu en juin, selon l'indice des directeurs d'achat publié par l'association professionnelle ISM.

« C'est encourageant, cela pourrait indiquer que la croissance économique du deuxième trimestre pourrait atteindre de 2 à 2,5 %, ce qui serait beaucoup mieux que le premier trimestre », à 1,1 %, a souligné Tom Cahill, chez Ventura Wealth Management.

Par ailleurs, M. James a noté que le marché continuait à être tiré par des rumeurs d'acquisitions.

« Cela contribue à convaincre les investisseurs de dénouer les paris pris sur la baisse des cours », a-t-il dit.

Le marché obligataire a beaucoup monté. Le rendement des bons du Trésor à 10 ans s'affichait à 1,443 % comparativement à 1,479 % jeudi soir, et celui des bons à 30 ans à 2,225 %, comparativement à 2,294 % précédemment, après avoir battu un record absolu à la baisse.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS D'AUTORISATION ET D'APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE RELATIVE AUX TITRES PENN WEST PETROLEUM LTD. AU CANADA

Veuillez lire cet avis attentivement car celui-ci pourrait affecter vos droits.

Cet avis s'adresse à toutes les personnes, excluant certaines personnes associées aux défendeurs, qui ont acquis des actions ordinaires de Penn West Petroleum Ltd. («Penn West») à la Bourse de Toronto ou sur un marché de négociation parallèle au Canada durant: (1) la période du 17 mars 2011 au 29 juillet 2014 inclusivement («Première période du Groupe») et ayant détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 29 juillet 2014; et /ou (2) la période du 30 juillet 2014 au 18 septembre 2014 inclusivement («Deuxième période du Groupe») et ayant détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 18 septembre 2014 (collectivement nommés «les Membres du Groupe»).

Les personnes et les entités ayant acheté ou acquis des actions ordinaires de Penn West, des parts de fiducie ou des options d'achat ou ayant vendu des options de vente à la Bourse de New York ou sur un autre marché de négociation parallèle situé aux États-Unis durant la période du 18 février 2010 au juillet 29 2014 inclusivement sont dirigés vers le site web www.PennWestUSSecuritiesLitigation.com pour lire l'avis de certification d'un recours collectif proposé aux États-Unis et le règlement proposé dans le cadre de cette poursuite américaine.

En 2014, les recours collectifs proposés ont été intentés contre Penn West et d'autres entreprises devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario , *Middlemiss c. Penn West Petroleum Ltd. et al.*, numéro de dossier à la cour CV-15-525189-00CP, la Cour supérieure du Québec, *Benadiva v. Penn West Petroleum Ltd. et al.*, numéro de dossier à la cour 500-06-000713-145 et la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, Allen c. Penn West Petroleum Ltd. et al., numéro de dossier à la cour 1401 à 08454. Les demandeurs dans ces actions allèguent que les états financiers historiques de Penn West n'ont pas été préparés conformément aux PCGR et /ou aux Normes internationales d'information financière. Un recours collectif connexe a également été déposé devant la United States District Court for the Southern District of New York pour les personnes et les entités ayant acheté ou autrement acquis des actions ordinaires, des parts de fiducie ou des options d'achat de Penn West ou vendu des options de vente de Penn West sur un marché ouvert situé aux Etats-Unis y compris, mais non limité, à la Bourse de New York ou une autre bourse américaine, du 18 février 2010 au 29 juillet 2014 inclusivement, et qui en ont subi des dommages. (Le présent avis ne traite que du règlement des actions canadiennes.) Pour de plus amples informations à propos de la poursuite aux Etats-Unis, veuillez visiter www.PennWestUSSecuritiesLitigation.com.

Les parties aux recours canadiens ont conclu une entente de règlement qui a été approuvée par les tribunaux de l'Ontario, de l'Alberta et du Québec (collectivement nommés les «Tribunaux»). La Cour de l'Ontario et la Cour de l'Alberta ont également certifié leurs poursuites à des fins de règlement seulement et la Cour du Québec a autorisé le recours du Québec en tant qu'action collective à des fins de règlement seulement.

RÉSUMÉ DES MODALITÉS DU RÈGLEMENT

Les défendeurs ont payé 53 millions $ (le «Montant du règlement») en règlement complet et définitif de toutes les réclamations contre eux au Canada et aux États-Unis, y compris les honoraires des avocats du Groupe et les frais d'administration en échange d'une décharge et du rejet des recours collectifs dans les deux pays. Le Montant du règlement a été divisé en parts égales de 26,5 millions $ entre le règlement des recours collectifs au Canada et celui des États-Unis. Les honoraires d'avocats du Groupe et les taxes ont été fixés par les Tribunaux comme premier montant déduit sur le Montant du règlement payable en vertu des recours collectifs au Canada (le «Montant du règlement canadien») à 9.881.185,00 $ ainsi que les débours. Les sommes nettes du règlement, après paiement des frais d'administration et des honoraires d'avocats du Groupe, seront distribuées en conformité avec le Plan de répartition approuvé et supervisé par le Tribunal qui peut être consulté sur le site **www.PennWestCanadianClassAction.com**. Les distributions aux Membres du Groupe de l'Ontario feront l'objet d'une déduction de dix (10) pour cent pour le Fonds d'aide aux recours collectifs. Les distributions aux Membres du Groupe du Québec feront l'objet d'une déduction pour le Fonds d'aide aux actions collectives selon le pourcentage prévu par la réglementation applicable pour le recouvrement individuel des réclamations tel que défini à l'article 599 du *Code de procédure civile*, CQLR c. C-25.01.

Les défendeurs n'admettent aucune faute ou responsabilité de leur part. Le règlement est un compromis relatif à des réclamations contestées.

Vous pouvez trouver plus de renseignements sur le règlement, y compris l'Entente de règlement, le Plan de répartition et les ordonnances des Tribunaux à www.PennWestCanadianClassAction.com.

UNE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE FAITE D'ICI LE 14 NOVEMBRE 2016

Chaque membre du groupe doit remplir et soumettre un Formulaire de réclamation avant le 14 novembre 2016, afin de pouvoir participer au règlement. Le Formulaire de réclamation peut être consulté ou téléchargé sur le site www.PennWestCanadianClassAction.com ou obtenu en appelant l'Administrateur au 1.888.244.1486. Si vous ne soumettez pas un Formulaire de réclamation rempli d'ici le 14 novembre 2016, vous ne recevrez pas la somme qui vous revient dans le Montant net du règlement.

Les tribunaux ont nommé Epiq Systems Inc. à titre d'Administrateur du règlement pour, notamment : (i) recevoir et traiter les Formulaires de réclamation; (ii) décider de l'admissibilité à l'indemnisation; et (iii) distribuer le Montant net du règlement canadien net aux Membres du groupe admissibles.

Le Formulaire de réclamation doit être soumis à l'administrateur en utilisant le système de réclamation en ligne sécurisé à **www.PennWestCanadianClassAction.com**. Vous ne pouvez soumettre un formulaire de réclamation en format papier que si vous n'avez pas accès à Internet. Le formulaire de réclamation format papier peut être envoyé par courrier ou par messagerie à:

Administrateur, Recours collectif
contre Penn West, Epiq Systems Inc.,
PO Box 4087
Portland, OR, USA 97208-4087
ou par télécopieur au: 1.844.849.1665

Les Tribunaux ont nommé Gregory D. Wrigglesworth de Kirwin Partners LLP à titre d'Arbitre pour résoudre tout litige découlant d'une décision de l'Administrateur quant à l'admissibilité ou au montant de l'indemnisation. Une révision par l'arbitre peut être demandée en soumettant une demande écrite expliquant l'objet du litige, y compris toutes les pièces justificatives, à condition que la demande soit présentée dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la décision contestée. Des informations complètes sur la demande de révision peuvent être trouvées dans le Plan de répartition disponible sur le site **www.PennWestCanadianClassAction.com**.

POUR S'EXCLURE DU RECOURS COLLECTIF

Tous les Membres du groupe seront liés par les modalités du règlement, à moins qu'ils ne choisissent de s'exclure de leur recours collectif. Le Formulaire d'exclusion est disponible à **www.PennWestCanadianClassAction.com** ou en appelant 1.866.571.5040.

Recours collectif de l'Ontario: Vous êtes un membre du recours collectif de l'Ontario si vous avez fait l'acquisition d'actions de Penn West sur le TSX ou sur un marché parallèle au Canada durant la Première période du Groupe et que vous avez détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 29 juillet 2014, et/ou durant la Deuxième période du Groupe et que vous avez détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 18 septembre 2014 et que: (i) vous n'êtes pas un résident du Québec; et (ii) vous n'êtes pas un résident de l'Alberta.

Recours collectif de l'Alberta : Vous êtes un membre du recours collectif de l'Alberta si vous avez fait l'acquisition d'actions de Penn West sur le TSX ou sur un marché parallèle au Canada durant la Première période du Groupe et que vous avez détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 29 juillet 2014 et/ou durant la Deuxième période du Groupe et que vous avez détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 18 septembre 2014 et que vous êtes un résident de l'Alberta.

Action collective du Québec : Vous êtes un membre de l'action collective du Québec si vous avez fait l'acquisition d'actions de Penn West sur le TSX ou sur un marché parallèle au Canada durant la Première période du Groupe et que vous avez détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 29 juillet 2014 et/ou durant la Deuxième période du Groupe et que vous avez détenu une partie ou l'ensemble de ces actions à la clôture des marchés le 18 septembre 2014 et que vous êtes un résident du Québec.

Les Membres du groupe de l'Ontario et de l'Alberta souhaitant être exclus du recours collectif doivent envoyer un formulaire d'exclusion complété à :

Gregory D. Wrigglesworth
Kirwin Partners LLP
423 Pelissier Street
Windsor, ON N9A 4L2
téléc. : 1.519.790.0017,
courriel : pennwest@kirwinpartners.com
À l'attention de : Recours collectif contre Penn West

Les Membres du groupe du Québec souhaitant être exclus de l'action collective doivent envoyer un formulaire d'exclusion complété à :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
Palais de justice de Montréal
Dossier no : 500-06-000713-145,
1 rue Notre-Dame Est salle 1.120
Montréal, Québec H2Y 1B6

-et-

Gregory D. Wrigglesworth
Kirwin Partners LLP
423 Pelissier Street
Windsor, ON N9A 4L2
téléc. : 1.519.790.0017
Courriel : pennwest@kirwinpartners.com
À l'attention de : Recours collectif contre Penn West

Le Formulaire d'exclusion doit être envoyé par courrier enregistré ou recommandé, et doit être reçu avant le 1er septembre 2016 à 17 h, heure normale de l'Est.

POURSUITE AUX ÉTATS-UNIS

Vous pouvez être un membre du recours collectif aux États-Unis si (i) vous avez acheté ou autrement acquis des actions ordinaires ou des parts de fiducie de Penn West Petroleum Ltd. (« Penn West ») sur un marché ouvert situé aux États-Unis incluant, sans s'y limiter, la Bourse de New York (« NYSE ») ou une autre bourse aux États-Unis, ou (ii) vous avez acheté ou autrement acquis des options d'achat de Penn West ou avez vendu des options de vente de Penn West sur un marché ouvert situé aux États-Unis incluant, sans s'y limiter, le NYSE ou une autre bourse aux États-Unis, du 18 février 2010 au 29 juillet 2014 inclusivement et que vous en avez subi des dommages. Pour de plus amples informations à propos du recours américain, visitez **www.PennWestUSSecuritiesLitigation.com**.

CONSEILS JURIDIQUES PERSONNELS

Les Membres du Groupe qui cherchent à obtenir des conseils ou des directives auprès de leurs avocats personnels peuvent le faire à leurs propres frais.

INTERPRÉTATION

S'il existe un conflit entre les dispositions de cet Avis et les conditions des ordonnances approuvant le Règlement émis par les Tribunaux de l'Ontario, de l'Alberta et du Québec, celles-ci auront préséance.

Les questions pour un avocat du Groupe doivent être dirigées par téléphone ou par écrit à :

POUR LES MEMBRES DU GROUPE DES RECOURS COLLECTIFS DE L'ONTARIO ET DE L'ALBERTA:

Jay Strosberg
Sutts, Strosberg LLP
600-251 Goyeau Street
Windsor, ON N9A 6V4
tél. : 1.866.571.5040
téléc. : 1.866.316.5308
courriel : pennwest@strosbergco.com

POUR LES MEMBRES DU GROUPE DE L'ACTION COLLECTIVE DU QUÉBEC :

Daniel Chung
Merchant Law Group LLP
200-10 rue Notre-Dame Est
Montréal, QC H2Y 1B7
tél. : 1.514.248.7777
téléc. : 1.514.842.6687
courriel : dchung@merchantlaw.com

QUESTIONS

Si vous avez besoin d'aide ou que vous avez de la difficulté avec le processus de réclamation, ou si vous n'avez pas accès à Internet, ou si vous préférez ne pas vous inscrire en ligne, vous pouvez appeler l'Administrateur au 1.888.244.1486.
Cet Avis a été approuvé par les Tribunaux.
Les questions à propos de cet Avis ne doivent PAS être dirigées aux Tribunaux.

LA PRESSE AFFAIRES

CONDOS

Acheter pour louer, il faut bien y penser

Afin d'inciter des investisseurs à acheter un condo pour le mettre en location, des promoteurs leur garantissent des revenus de loyer, selon différentes formules. Mais au-delà des bonbons offerts, un condo est-il un bon placement ?

ISABELLE DUCAS



PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE

Le marché de la revente de condos a fortement ralenti ces dernières années, mais la demande reste forte dans les quartiers centraux.

L'offre peut paraître irrésistible: « Condos neufs au centre-ville, locataires inclus. Revenus mensuels garantis. » Vous achetez un appartement et il se paiera tout seul grâce au loyer que vous empocherez, assurent les promoteurs du projet Le 1248, au centre-ville de Montréal.

« On vous garantit la première année de loyer. Si vous ne trouvez pas de locataire, le promoteur vous versera un montant équivalent », explique la courtière immobilière Diane Sabourin, directrice des ventes du projet, où il reste une vingtaine d'appartements à vendre.

Quelques projets de condos mettent de l'avant ce genre de promotions pour attirer les acheteurs. Le 1248 l'offre en toutes lettres dans ses publicités depuis quelques mois, alors que d'autres en parlent aux acheteurs potentiels lorsqu'ils négocient les conditions de vente.

S'ils se sentent obligés de promettre des cadeaux, est-ce parce qu'investir dans un condo à revenus est risqué?

Plusieurs fois par semaine, des investisseurs consultent le formateur en immobilier Ghislain Larochelle, président d'ImmoFacile, pour évaluer la rentabilité de propriétés à vendre, compte tenu du prix demandé, des revenus qu'ils pourraient en tirer et des dépenses à prévoir. Son constat: difficile de faire de l'argent avec la location d'un condo. « Généralement, les acheteurs oublient de tenir compte de plusieurs dépenses », dit-il.

Mais on assure le contraire sur le site du projet Le 1248, chiffres à l'appui: le constructeur, Groupe Aquilini, publie un budget détaillé des revenus et des dépenses que peuvent prévoir les investisseurs.

Avantage

L'un des avantages de l'achat d'un condo neuf, c'est que le loyer n'est pas soumis au contrôle de la Régie du logement au cours des cinq premières années, souligne Diane Sabourin. « Le propriétaire est libre d'indexer le loyer comme il le veut pour s'ajuster au marché. »

Dany Cardinale est aussi convaincu de la rentabilité d'un condo. Après l'avoir habité six ans, il a mis en location son studio du quartier Griffintown, l'année dernière, pour un loyer de 1200$ par mois.

Une fois toutes les dépenses payées, il lui reste un revenu net de 100$ par mois, affirme-t-il. En plus, la valeur de sa propriété a augmenté de 63 000$ en sept ans, soit 34%. « Nommez-moi des fonds communs qui auront un tel rendement! », lance-t-il.

Il se sert maintenant de l'équité disponible sur son premier condo pour en acheter un autre dans la Tour des Canadiens, face au Centre Bell, avec un associé, au prix d'environ 375 000$. Les propriétaires croient pouvoir le louer pour 3000 à 4000$ par mois à une entreprise qui s'en servirait pour loger des employés de passage, des clients, partenaires ou autres invités, en profitant d'un accès privilégié aux événements présentés au Centre Bell.

Le marché de la revente de condos a fortement ralenti ces dernières années, mais la demande reste forte dans les quartiers centraux.

Bien des détails à vérifier

Ghislain Larochelle estime que les prévisions des vendeurs sont souvent embellies. « Même dans un immeuble neuf, il peut y avoir des bris, de la peinture à faire après le départ d'un locataire, indique-t-il. Et les taux hypothécaires risquent de monter dans quatre ans. »

De plus, les bâtiments neufs ne sont pas exempts de vices de construction, qui peuvent causer des problèmes dès les premières années. Les charges de copropriété peuvent aussi être très basses au départ, mais augmentent souvent par la suite.

« Ils oublient aussi les frais à prévoir au moment de la vente », ajoute l'expert. En effet, juste la facture de courtage immobilier peut facilement atteindre 20 000$, ce qui entame sérieusement le profit potentiel.

Louer à court terme

Pour faire de l'argent avec un condo, il faut le louer à court terme, sur des sites comme AirBnB, selon M. Larochelle. « Mais peu de propriétaires le font, parce que ça prend une équipe pour faire le ménage, donner les clés aux locataires, etc. », dit-il.

Un ami de Dany Cardinale a déjà mis un condo en location sur AirBnB et lui a confirmé que c'est « une mine d'or »: les revenus sont de deux à trois fois plus élevés que pour une location à long terme. Mais le propriétaire a dû cesser d'accueillir des visiteurs en raison de plaintes des voisins.

En effet, la location à court terme est interdite par plusieurs associations de propriétaires de condos, et dans de nombreux secteurs. Un appartement destiné à cet usage ne peut être situé dans un secteur résidentiel et doit être certifié par la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

À Québec, un projet d'appartements en copropriété mise justement sur la possibilité de louer à des touristes pour attirer les acheteurs. « Des jeunes qui voyagent plusieurs semaines par année ou des retraités qui passent l'hiver en Floride aimeraient pouvoir louer leur condo quand ils sont absents, explique Denis Bolduc, l'un des promoteurs du projet. On veut une convention de copropriété qui donne cette latitude, pour leur permettre de rentabiliser leur investissement en récoltant des revenus supplémentaires. »

M. Bolduc croit que les locataires seraient des gens qui viennent travailler à Québec pour quelques semaines ou quelques mois et qui n'ont pas envie d'habiter à l'hôtel, plutôt que des touristes de passage pour quelques jours. Mais la convention de copropriété, qui n'est pas encore rédigée, ne devrait pas fixer de période minimale de location, concède-t-il.

Cependant, comme le futur immeuble sera situé dans un secteur zoné résidentiel, un propriétaire qui annoncerait un condo à louer de façon traditionnelle contreviendrait à la loi québécoise sur l'hébergement touristique.

QUELQUES CLÉS POUR FAIRE DE L'ARGENT AVEC UNE PROPRIÉTÉ LOCATIVE

- Bien calculer toutes les dépenses potentielles, notamment les impôts à payer sur les revenus de location, sans se fier strictement à l'évaluation du vendeur;
- Vérifier l'état de la propriété et la santé financière de l'association de copropriétaires;
- Verser une mise de fonds aussi importante que possible, mais garder des liquidités pour les imprévus;
- Évaluer l'offre et la demande dans le secteur.

La meilleure façon de tirer un revenu d'appoint de l'immobilier, sans être accablé par les soucis de la gestion et de l'entretien, c'est d'investir en groupe dans un immeuble de cinq logements, avec un gestionnaire qui s'en occupe, selon Ghislain Larochelle. « Mais à Montréal, il est difficile de trouver des propriétés avec des prix corrects, compte tenu des revenus. »

7ième OMNIUM DE GOLF 2016

FONDATION Monbourquette
SOUTIEN AUX ENDEUILLÉS

MEMBRE D' Imagine Canada



Le tournoi de golf au profit de la Maison Monbourquette a permis d'amasser la somme de **163 000 $**

« Grâce aux efforts déployés par les membres du comité du golf, l'argent amassé permettra à la Maison Monbourquette de continuer à donner gratuitement les nombreux services d'écoute et de soutien aux endeuillés » a déclaré monsieur Claude Paquin, Président d'honneur de la 7e édition de l'Omnium de golf au profit de la Fondation Monbourquette.

Cette année, la générosité de nos nombreux partenaires, commanditaires, participants, bénévoles et fournisseurs a permis d'amasser un montant de 163 000 $ pour la Maison Monbourquette.

La maison Monbourquette, fondée en 2004, a été nommée ainsi pour rendre hommage au travail de feu Jean Monbourquette, o.m.i., psychologue, auteur prolifique et pionnier dans le domaine du suivi du deuil. La Maison Monbourquette est reconnue par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Depuis son ouverture, la Maison Monbourquette a réalisé plus de 20 000 interventions auprès de personnes endeuillées.



De gauche à droite on reconnaît Mme **Sophie Chartrand**, Directrice de la Maison Monbourquette, M. **Gérard Veilleux**, Président du Conseil d'administration de la Fondation Monbourquette, M. **Claude Paquin**, Président d'honneur et Président des services financiers du Groupe Investors, Mme **Sophie Simonet**, Responsable Financement Philanthropique à la Fondation Monbourquette et Mme **Lisette Jean**, Fondatrice et Présidente du Conseil d'administration de la Maison Monbourquette.

MERCI aux nombreux partenaires, commanditaires, participants, bénévoles et fournisseurs.

Great-West · Canada-Vie · London Life · Groupe Investors · LA PRESSE+ · BANQUE NATIONALE · Country Club Montréal 1910 · RBC Banque Royale · Blakes · DENTONS

Amazone communications | Folie Design

fondationmonbourquette.com